

personne ne désire prendre la parole à ce sujet. J'ai l'intention d'en parler mardi prochain, mais je n'ai aucune objection à ce que quelqu'un d'autre ne prenne la parole aujourd'hui ou demain.

(Le débat est reporté.)

PROJET DE LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

RECOURS AU RÈGLEMENT—RETRAIT DU PROJET DE LOI S-4

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur le rappel au Règlement relatif à la motion de l'honorable sénateur Haidasz, C.P., appuyé par l'honorable sénateur LeBlanc (Beauséjour), concernant la deuxième lecture du projet de loi C-204, régissant l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et modifiant la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes.—(L'honorable sénateur Frith).

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai demandé conseil sur ce rappel au Règlement qui a été soulevé, je pense, par le sénateur Phillips. Il semble qu'il y ait un argument en faveur du sénateur Phillips et qu'il y en ait un autre appuyant la proposition que les deux projets de loi peuvent coexister. Mais je demande aux sénateurs d'aborder cette question en fonction de notre objectif plutôt que de demander une décision sur ce point, ce qui entraînerait un long débat et créerait peut-être un précédent non souhaitable. Je dis «peut-être» non souhaitable, pas nécessairement non souhaitable. Je pense que notre objectif consiste à étudier les projets de loi C-204 et C-51. Je sais que les deux projets de loi sont appuyés par un grand nombre de sénateurs.

● (1420)

L'honorable Jacques Flynn: Les deux?

Le sénateur Frith: Oui, les projets de loi C-204 et C-51, mais non le projet de loi du Sénat, si les deux autres couvrent le même sujet. Par conséquent, si le sénateur Haidasz est prêt à faire le nécessaire pour retirer le projet de loi S-4, nous pourrions ensuite passer à la deuxième lecture du projet de loi C-204.

Que je sache, si nous adoptons les projets de loi C-51 et C-204, nous aurons accompli tout ce que veut le sénateur Haidasz. Si cela vous convient, je propose que nous ne demandions pas de décision sur le rappel au Règlement, mais que nous nous assurions aujourd'hui ou demain de la procédure à suivre à cet effet. Si les honorables sénateurs sont d'accord, nous pourrions alors permettre, en attendant, au sénateur Haidasz de prendre la parole sur le projet de loi C-204 aujourd'hui.

Le sénateur Flynn: Mais c'est lui qui doit décider quant au projet de loi du Sénat.

Le sénateur Frith: En effet. Si le sénateur Haidasz veut parler du projet de loi C-204, il devrait nous dire qu'il accepte de faire le nécessaire pour nous débarrasser du projet de loi S-4.

Le sénateur Flynn: Nous pourrions peut-être lui demander de le retirer.

Le sénateur Frith: Nous n'avons rien contre si cela vous convient.

Le sénateur Flynn: Il ne peut retirer ce projet de loi autrement.

Son Honneur le Président: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Le sénateur Flynn: Tout dépend de ce que le sénateur Haidasz dira.

Son Honneur le Président: Le sénateur Frith nous a fait une suggestion. Les honorables sénateurs acceptent-ils cette suggestion?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je crois que c'est d'accord, mais le sénateur Haidasz voudra peut-être nous dire ce qu'il en pense.

Le sénateur Frith: Le Président nous demande si, dans le cas où le sénateur Haidasz accepterait de retirer le projet de loi S-4, nous lui donnons volontiers la permission de le faire. Nous voudrions l'entendre nous dire qu'il est d'accord.

L'honorable Henry D. Hicks: Laissons-le parler.

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, étant donné le rappel au Règlement du sénateur Phillips, ainsi que les interventions des sénateurs Flynn et Frith, et vu que le projet de loi-204, fait plus que le projet de loi S-4, dont le comité est saisi depuis environ un an . . .

Le sénateur Doody: Bon anniversaire!

Le sénateur Haidasz: . . . et puisque le projet de loi C-204 complète le projet de loi C-51, que nous voulons aussi faire adopter, je demande donc la permission de retirer le projet de loi S-4 de l'ordre du jour de la Chambre et du programme du comité.

Le sénateur Frith: Puisque le projet de loi S-4 est au comité, si le sénateur Haidasz est d'accord, il peut présenter la motion que voici:

Avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 47(2) du Règlement,

Que l'ordre adopté par le Sénat le mercredi 11 mars 1987 pour la deuxième lecture du Projet de loi S-4, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux (tabac et produits à base de tabac) et pour le renvoi du projet de loi au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit révoqué; et

Que le projet de loi soit retiré.

Voilà qui vaut tout pour le renvoi au comité que pour le projet de loi lui-même.

Le sénateur Haidasz: Je propose donc cette motion.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du sénateur Haidasz, le projet de loi S-4 est retiré.)

PROJET DE LOI C-204—2^e LECTURE

L'honorable Stanley Haidasz: Honorables sénateurs, je propose de nouveau la deuxième lecture du projet de loi C-204 et je me réjouis de participer ici au débat de deuxième lecture de